

COMMUNE DE SAUBENS



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213105331-20220329-202213-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Haute-Garonne

N°2022/13

Objet

Projets 2022 – demandes de subventions

en exercice : 19
présents : 17
votants : 19
exprimés
pour : 19
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, JEANNOT Valentine, LAHANA Agnès, MASSIA Kristel, NADEAU MASSON Tiphaine, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjoubia

MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, PEYRIERES David

Procurations : M. MERCI Bernard à M. PEYRIERES David
M. BONNET Benoît à Mme CARISTAN Carole

Secrétaire de séance : Mme CARISTAN Carole

Les projets inscrits au budget 2022 d'un montant supérieur à 5000 € HT sont à inscrire au contrat de territoire signé avec le département – certains feront aussi l'objet d'une demande d'aide à la région :

Matériel :

- Tableaux blancs interactifs pour l'école élémentaire (x2) : 6 400,00 € ttc / 5333 ht
- Camion poly-benne : 60 000,00 € ttc / 50 000 € ht
- Equipement vidéo salle du conseil : 6000 € ttc / 5000 € ht
- Abri vélo école : 12 000,00 € ttc / 10 000 € ht

Travaux :

- Local biodiversité (dont dalle) : 80 000,00 € ttc (initialement 38 634 € ttc) (modification dossier précédent) / 66 666 € ht
- Démolition abri parc du verger 30 000,00 € ttc / 25 000 ht
- Travaux de raccordement électrique bâtiments communaux : 10 000,00 € ttc / 8 333 ht
- Traitement infiltrations école : 10 000,00 € ttc / 8 333 € ht
- Réfection mur du cimetière : 20 000,00 € ttc / 16 666 € ht
- "Eclairage + sono salle des fêtes + changement lampe vidéo actuel" : 22 000,00 € / 18 333 € ht
- Création parcours santé : 5 000,00 € ttc / 4 166 € ht

M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces projets et de l'autoriser à demander des subventions auprès de tous les partenaires potentiels.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les projets proposés.
- **DE VALIDER** les enveloppes financières relatives à ces acquisitions.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter toutes subventions utiles à la concrétisation de ces projets.

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 30 mars 2022



Le Maire,

JM BERGIA